

RAPPORT D'AVANCEMENT 2025

Critères mis en place	2022	2023	2024	2025	2026
Poulet issus de la démarche Nature d'Éleveurs	33%	45%	Entre 80 et 85% selon les avancées des plans de déploiement au sein des élevages		100%
Lumière naturelle complétée si nécessaire pour atteindre au moins 50 lux d'intensité lumineuse.	33%	49%	Entre 80 et 85% selon les avancées des plans de déploiement au sein des élevages		100%
Pas d'obscurité permanente, ni d'exposition constante à la lumière (6h de temps de repos minimum)	100%	100%	100%	100%	100%
Milieu de vie enrichi de manière adaptée à l'espèce avec des perchoirs et des éléments à picorer : avec au minimum 2 mètres linéaires pour 1000 poulets de	53%	70%	Entre 80 et 85% selon les avancées des plans de déploiement au sein des élevages		100%
Milieu de vie enrichi de manière adaptée à l'espèce avec des perchoirs et des éléments à picorer : avec au minimum 2 substrats à picorer pour 1000 poulets	53%	63%	Entre 80 et 85% selon les avancées des plans de déploiement au sein des élevages		100%
Qualité de l'air aux normes maximales définies à l'Annexe 2.3 de la directive européenne portant sur les poulets de chair, indépendamment de la densité	100%	100%	100%	100%	100%
Interdiction d'utiliser des cages ou système multi-étages	100%	100%	100%	100%	100%
Au respect des réglementations Européennes en termes de bien-être animal	100%	100%	100%	100%	100%
A l'accès approprié à la nourriture et un accès permanent à l'eau fraîche	100%	100%	100%	100%	100%
En utilisant des souches à croissance lente répondant aux critères du protocole d'évaluation du bien-être des poulets de la RSPCA.	0%	0%	0%	0%	100%
A adopté l'étourdissement par atmosphère contrôlée ou une technique d'électronarcose efficace n'impliquant pas un accrochage des poulets vivants	55%	78%	100% au 31/12/2024	100%	100%
La mise en œuvre d'une densité d'élevage maximale de 30kg/m ² en limitant à un enlèvement intermédiaire par lot	0%	0%	0%	0%	100%